

Commune LE BERNARD (Vendée)

ARRETE N° URBA-044-20

modifiant l'arrêté n° URBA-018-20 prescrivant une enquête publique sur le permis d'aménager
« Jardin aquatique O'GLISS » soumis à évaluation environnementale

Le Maire,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, R.122-2 et R.123-1 et suivants,

VU l'arrêté n° URBA-018-20 du 6 février 2020 prescrivant une enquête publique sur le permis d'aménager « Jardin aquatique O'GLISS » soumis à évaluation environnementale,

VU les annonces gouvernementales successives annonçant l'épidémie active du virus du COVID-19 sur le territoire,

VU l'absence d'observations reçues depuis le début de l'enquête publique,

CONSIDERANT que le dossier est consultable sur le site de la Commune du Bernard à l'adresse suivante : www.lebernard.fr,

CONSIDERANT que les observations peuvent être adressées, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, Mairie Le Bernard – 2 rue Albert Deman 85560 Le Bernard ou par courriel à l'adresse suivante : eppajardinaquatiqueogliss@lebernard.fr,

CONSIDERANT qu'il est impératif de ralentir la progression de l'épidémie et que pour se faire il est indispensable que chacun réduise au minimum ses contacts sociaux,

ARRETE

Article 1^{er} – L'arrêté

L'arrêté n° URBA-018-20 du 6 février 2020 est modifié.

Article 2 – Permanences du commissaire enquêteur

Les permanences suivantes sont supprimées :

- le mardi 24 mars 2020 de 14h à 17h
- le jeudi 2 avril 2020 de 14h à 17h.

Article 3- Publicité

- Presse

Cet arrêté est publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Vendée.

- Internet

L'arrêté est consultable sur le site de la Commune du Bernard à l'adresse suivante : www.lebernard.fr.

Article 4- Exécution

Le Secrétaire Général, le commissaire enquêteur et le représentant de la SAS OCEANO LOISIRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au président du tribunal administratif de Nantes.

Fait au Bernard, le 20 mars 2020

Le Maire
Loïc CHUSSEAU

